

## Nouveautés Swissdec 5

Office Maker 7.3 est certifié compatible avec la norme ELM 5 de Swissdec. Cette note technique décrit les nouveautés introduites dans le logiciel pour respecter la nouvelle norme ainsi que les modifications qui vous incombent d'effectuer dans vos données afin que celles-ci puissent être transmises sans erreur.

Il est indispensable d'effectuer la mise à jour à la version 7.3 afin de bénéficier du nouveau paramétrage Swissdec 5 dès l'exercice 2024.

---

**Nouvelles rubriques** (disponibles uniquement dans un nouveau fichier de données en Swissdec 5)

De nouvelles rubriques sont apparues dans la version 7.3, dont voici la liste. Le cas échéant, vous devrez les renseigner.

### Configuration dans la Maintenance

Ce dialogue peut être affiché via le bouton **Divers** (roue dentée) de la fenêtre principale, en appelant la commande **Configuration**.

#### Onglet Société

- UID-OFS : cette rubrique doit être renseignée si votre société est enregistrée au Registre du Commerce. Le cas échéant, choisissez la valeur "Inconnu".
- UID-OFS MANDATAIRE : cette rubrique doit être renseignée si c'est une fiduciaire qui gère les salaires de votre société et que vous avez renseigné l'adresse du mandataire ou de la fiduciaire.
- PROFILING : Ne peut être renseigné que si un accord préalable a été établi avec l'OFS. Il s'agit de compléments d'informations requis pour prendre en compte les particularités de certaines entreprises (p.ex. délimiter le personnel pris en compte).
- ENTITÉS COMPTABLES : Les entités comptables permettent aux entreprises et aux institutions de prévoyances de constituer des "paquets" qui sont transmis indépendamment les uns des autres.

#### Onglet Données

- MUTATION CAF/LPP : ces deux cases à cocher s'emploient de manière similaire à la case MUTATION AVS. Ces cases sont cochées par défaut. Ne les décochez que si les institutions ne gèrent pas les mutations via Swissdec ou si vous préférez communiquer les mutations par un autre moyen.
- NUMÉROS REE : Le format du numéro REE a changé et débute dorénavant par une lettre. Pour les numéros existants, la lettre 'A' est ajoutée automatiquement au passage à Swissdec 5.

## Nouveautés Swissdec 5

### Fichier Institutions

Le fichier des Institutions est accessible via le menu **Données**. Modifiez les fiches des institutions suivantes :

#### AVS/AC

A l'onglet **Paramètres AVS/AC**, renseignez les rubriques suivantes :

ASSUREUR LAA	Sélectionnez votre assureur LAA. En cas d'absence d'assureur, renseignez impérativement la rubrique RAISON.
ASSUREUR LPP	Sélectionnez votre assureur LPP. En cas d'absence d'assureur, renseignez impérativement la rubrique RAISON. Si votre entreprise compte plusieurs assureurs LPP, il convient d'indiquer l'institution principale couvrant l'assujettissement obligatoire à la LPP.

Ces rubriques ont été renseignées de manière automatique à la création du nouvel exercice si une seule fiche institution LAA et LPP a été trouvée.

#### LAA

A l'onglet **Paramètres LAA**, renseignez les rubriques suivantes :

DATE DE DÉBUT DE VALIDITÉ :	Indiquez dans cette rubrique la date du début du contrat d'assurance.
UID-OFS :	vous trouverez cette valeur sur le site <a href="https://www.swissdec.ch/fr/data-receiver">https://www.swissdec.ch/fr/data-receiver</a> , dans la colonne <b>UID</b> du tableau "Assureur".

#### LPP

A l'onglet **Paramètres LPP**, renseignez la rubrique suivante :

DATE DE DÉBUT DE VALIDITÉ :	Indiquez dans cette rubrique la date du début du contrat d'assurance.
UID-OFS :	vous trouverez cette valeur sur le site <a href="https://www.swissdec.ch/fr/data-receiver">https://www.swissdec.ch/fr/data-receiver</a> , dans la colonne <b>LPP</b> du tableau "Assureur".

## Fichier Employés

### Onglet Coordonnées

Ajout Employé - No 1

47

Coordonnées Compléments Divers Carrière Certificat Statistiques Impôt à la source Conjoint Frontalier

Code 47

Titre

Nom

Prénom

Adresse

Boîte postale

Localité

Code postal

Ville

Canton

Pays

Téléphone

Tél. mobile

Tél. interne

Salutation

E-Mail prof.

E-Mail privé

Langue Français

Données personnelles dès le 00.00.0000

Pers. contact interne

Confidentiel

Actif

Femme

Homme

No assurance sociale 000.0000.0000.00

Date naissance 00.00.0000

Nationalité

Etat civil

Etat civil dès le 00.00.0000

Adresse interne

Adresse urgences

Annuler Valider

#### DONNÉES

**PERSONNELLES DÈS LE** Pour l'impôt à la source, les changements sont pris en compte au début du mois suivant. Par exemple, si un employé déménage le 26 avril, les autorités fiscales en tiendront compte dès le 1er mai. Cependant, vous devez saisir la véritable date du changement dans cette rubrique historisée, qui dans notre exemple à partir du mois de mai contiendrait la date du 26 avril.

**PERS. CONTACT INTERNE** Personne de contact à l'intérieur de l'entreprise. Sélectionnez l'employé désiré en cliquant sur le libellé de la rubrique.

## Nouveautés Swissdec 5

## Onglet Compléments

Ajout Employé - No 1

48

Coordonnées Compléments Divers Carrière Certificat Statistiques Impôt à la source Conjoint Frontalier

Canton ou Pays d'origine

Lieu d'origine

Permis de séjour

Numéro de permis

Service militaire

Confession

Jours de vacances par an 0

Mot de passe fiche salaire

Remarques

Renoncer à la franchise AVS

+	Domaine	Institution	Code	Début	Fin	Motif mutation	Date mut.
-							

Enfants

+	Prénom	Nom	Naissance ^	Sexe	No AVS	Début droits	Fin droits
-							

Annuler Valider

RENONCER À LA  
FRANCHISE AVS

Cette case ne peut être cochée uniquement pour les employés ayant atteint l'âge de la retraite et qui continuent de travailler. Ils peuvent décider de renoncer ou non à la franchise AVS. Cette case ne peut être cochée qu'avant le premier salaire de l'exercice (si l'employé a déjà atteint l'âge de la retraite) ou pour le premier salaire après avoir atteint l'âge de la retraite. Une fois le salaire généré, il n'est plus possible de cocher ou décocher cette case pour le reste de l'exercice.

## Onglet Certificat

**Ajout Employé - No 1**

47

Coordonnées | Compléments | Divers | Carrière | **Certificat** | Statistiques | Impôt à la source | Conjoint | Frontalier

Prestations en capital		Prestations en nature	
Prestations non périodiques		Autres frais effectifs	
Autres prestations		Autres frais forfaitaires	
Prestations accessoires		Avantages sur primes d'assurance	
Observations			

Allocations pour enfants versées par la caisse de compensation  
 Transports gratuits  
 Repas gratuits  
 Frais effectifs  
 Attestation de rentes

Part de service sur le terrain	Type	Taux
		0
Approbation de la participation du collaborateur à la valeur vénale	Date	Canton
Agrément de la part privée de voiture de service		
Date d'agrément par le canton du règlement des frais		
Agrément Expatrié par le canton		
Participations de collaborateurs sans revenu imposable		
Bénéficiaire du salaire après décès	Aucun bénéficiaire	
Certificat de salaire	Déclaration non transmise	

Examiner part privée voiture de service dans la procédure de taxation

Annuler Valider

PART DE SERVICE  
SUR LE TERRAIN

Type : part de service externe si l'employé possède un véhicule et travaille en externe à temps plein ou partiel.  
Taux : Jours effectifs de service externe en pourcentage du total de 220 jours de travail.

AGRÉMENT EXPATRIÉ  
PAR LE CANTON

Date : date d'approbation  
Canton : canton ayant donné l'approbation

BÉNÉFICIAIRE DU SALAIRE  
APRÈS DÉCÈS

Si le versement du salaire est maintenu en faveur des descendants, le montant est observé au chiffre 4 et le bénéficiaire au chiffre 15.

## CERTIFICAT DE SALAIRE

Historique des certificats de salaires. C'est le certificat le plus récent qui est affiché.

## Nouveautés Swissdec 5

## Onglet Statistiques

Les rubriques suivantes doivent être renseignées car elles sont dorénavant transmises à l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Si les données sont erronées ou incomplètes, l'OFS vous retournera un feedback via le transmetteur pour demander des corrections ou compléments d'information.

Veuillez consulter le document suivant pour en savoir plus (dès la page 263) :

<https://swissdec.ch/document/share/295/4cc46aca-8b47-49e9-882a-03c37eb8dea3>

Le cas échéant, contactez l'OFS pour obtenir des informations complémentaires.

**Ajout Employé - No 1**

47

Coordonnées | Compléments | Divers | Carrière | Certificat | **Statistiques** | Impôt à la source | Conjoint | Frontalier

Degré de parenté avec le chef d'entreprise

Numéro REE

Travail irrégulier

Degré d'occupation en pourcents 100 %

Durée hebdomadaire de travail 0

Nombre de leçons par semaine 0

Personnel loué

Personnel de base des administrations publiques

Niveau de formation

Position professionnelle

Salaire contractuel du 13ième mois	0
Salaire contractuel du 14ième mois	0
Taux horaire	0
Taux par leçon	0
Indemnités contractuelles pour les vacances	0
Indemnités contractuelles pour les jours fériés	0

Profiling


Entité comptable

Employé d'exploitation agricole

Participation de collaborateur octroyée par une entreprise tierce

Annuler Valider

TRAVAIL IRRÉGULIER

Cochez cette case si l'employé n'est pas engagé pour un nombre fixe d'heures de travail.

**Nouveautés Swissdec 5**

PERSONNEL LOUÉ	Utilisé seulement par les administrations publiques. Permet d'identifier le personnel qui ne fait pas partie du personnel permanent. Par exemple, les mandats (expert-e-s, interprètes, etc.) et autres engagements.
PERSONNEL DE BASE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	Utilisé seulement par les administrations publiques. Permet d'identifier de manière claire le personnel de base d'une administration publique.
SALAIRE CONTRACTUEL DU 13E MOIS	Il s'agit du 13e salaire contractuel et non du 13e salaire effectivement payé. Si la personne n'a pas droit au 13e salaire, la valeur à transmettre est 0.
SALAIRE CONTRACTUEL DU 14E MOIS	Si la personne reçoit un 14e salaire, ou un autre salaire mensuel supplémentaire, cet élément doit être indiqué séparément pour tous les salaires mensuels supplémentaires.
TAUX HORAIRE	Le Taux horaire de l'employé selon le contrat.
TAUX PAR LEÇON	Le Taux par leçon de l'employé selon le contrat.
INDEMNITÉS CONTRACTUELLES POUR LES VACANCES	La valeur des indemnités contractuelles pour les vacances (pourcentage) de l'employé selon le contrat.
INDEMNITÉS CONTRACTUELLES POUR LES JOURS FÉRIÉS	La valeur des indemnités contractuelles pour les jours fériés (pourcentage) de l'employé selon le contrat.
PROFILING	Ne peut être renseigné que si un accord préalable a été établi avec l'Office Fédéral de la Statistique. Il s'agit de compléments d'informations requis pour prendre en compte les particularités de certaines entreprises (p.ex. délimiter le personnel pris en compte). Reprend les valeurs saisies dans la Configuration de la maintenance.
ENTITÉ COMPTABLE	Les entités comptables permettent aux entreprises et aux institutions de prévoyance de constituer des "paquets" qui sont transmis indépendamment les uns des autres. Reprend les valeurs saisies dans la Configuration de la maintenance.

## Onglet Impôt à la source

The screenshot shows a web application window titled "Ajout Employé - No 1". The interface is in French and features a navigation bar with tabs: "Coordonnées", "Compléments", "Divers", "Carrière", "Certificat", "Statistiques", "Impôt à la source", "Conjoint", and "Frontalier". The "Impôt à la source" tab is active. Below the navigation bar, there are several form fields and checkboxes. A red box highlights the "Garde d'enfants" field. Other fields include "Code table", "Barème impôt source", "Concubinage", "Nombre d'enfants à charge" (set to 0), "Code postal du lieu de travail", "Ville du lieu de travail", "Canton du lieu de travail", and "Commune politique du lieu de travail" (set to 0). There are also sections for "Adresse du logement en semaine" and "Salaire horaire". The "Garde d'enfants" field is currently empty.

## GARDE D'ENFANTS

Doit être renseigné lorsque le barème commence par 'H', 'P' ou 'U' et que le conjoint vit en concubinage.



**Nouveautés Swissdec 5****Onglet Frontalier**

Ajout Employé - No 1

47

Coordonnées Compléments Divers Carrière Certificat Statistiques Impôt à la source Conjoint **Frontalier**

Lieu de naissance	
Numéro d'identification fiscale	
Frontalier depuis	

↑ ↓ 🗑️ ⓘ 📎 👤 ⚙️ + - x =

Annuler Valider

Les rubriques de cet onglet doivent être renseignées si l'employé est un frontalier.

LIEU DE NAISSANCE      Lieu de naissance

NUMÉRO D'IDENTIFICATION  
FISCALE      Numéro d'identification fiscale de l'employé dans l'état de domicile.

FRONTALIER DEPUIS      Date de début de l'état de frontalier de l'employé. Si l'employé est au bénéfice d'un permis G, saisissez ici la date de délivrance du permis. Sinon, saisissez la date à partir de laquelle le frontalier travaille en Suisse ou est assujetti à l'impôt à la source.

Vous trouverez plus d'informations sur le sujet dans le document suivant (au chapitre 7) :  
<https://swissdec.ch/document/share/298/dadcf03f-8dbb-47cc-b6b8-26f43535989d>

Veillez noter l'introduction de nouveaux barèmes de l'impôt à la source concernant les frontaliers, barèmes valides à partir du 1er janvier 2024.  
L'accord sur les frontaliers signé avec l'Italie concerne essentiellement les cantons frontaliers avec ce pays, à savoir le Valais, les Grisons et le Tessin.



---

### Transmission des données Swissdec

La norme ELM Swissdec 5 impose la transmission de données salariales supplémentaires par rapport à la version 4. Une des conséquences est que la fréquence de transmission des données est plus diverse qu'auparavant :

#### Récapitulatif des transmissions

En début d'année	Déclaration salaires LPP (onglet <b>Annuelles</b> )
Mensuel :	Impôts à la source/OFS*
A la demande :	- AVS/AC et CAF (selon les directives de transmission de ces institutions) - Mutations (selon les informations du logiciel affichées sous l'onglet <b>Mutations</b> )**
En fin d'année	Déclarations de fin d'année (onglet <b>Annuelles</b> )

\* Jusqu'à présent, l'OFS récoltait des données salariales tous les 2 ans environ. Dorénavant, la fréquence de transmission est mensuelle et la quantité de données à fournir plus importante. Si l'OFS ne vous réclame pas ces données, vous pouvez désactiver leur transmission dans le transmetteur, en enlevant la coche du domaine **OFS**.

\*\* Certaines caisses d'assurances sociales ne sont pas encore en mesure de traiter les avis de mutation via Swissdec, ce qui peut générer des erreurs de transmission. Dans ce cas, veuillez contacter votre caisse pour en savoir plus et le cas échéant, désactivez la transmission dans le transmetteur.

## Nouveau transmetteur

Le transmetteur de données Swissdec (accessible via le menu **Action** depuis le fichier des Employés) a été modifié.

Transmetteur ELM-swissdec

Etat du transmetteur Connecté ⓘ Certificat test

Impôt à la source / OFS Totaux mensuels Mutations Annuelles

Résumé

Déclaration mensuelle de l'impôt à la source et des statistiques OFS Transmettre...

Institutions	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
IS LU - LU												
IS BE - BE	X	X										
IS VD - VD	X	X										
IS TI - TI	X	X										
OFS - Office fédéral de la statistique	X	X										

Transmissions en cours de traitement

Période	Type	Etat	Test	Informations	Action

Archives Fermer

Dorénavant, le transmetteur affiche quatre onglets :

Impôts à la source /  
OFS

un tableau récapitule quelles données ont été transmises à quelles institutions pour quel mois. La couleur des cellules a la signification suivante :

Blanc : aucun salaire n'est lié à l'institution, donc aucune transmission n'est nécessaire.

Vert : la déclaration a été transmise et acceptée par l'institution.

Orange : la transmission n'est pas finalisée ou une erreur empêche son acceptation. Pointez le curseur sur la cellule pour obtenir une information sous forme de bulle d'aide.

Rouge : la transmission n'a pas été effectuée.

Cliquez sur le bouton **Transmettre** pour procéder à la transmission des données. **Cette transmission doit être effectuée chaque mois.**



## Nouveautés Swissdec 5

Totaux mensuels	Un tableau similaire à celui de l'onglet Impôts à la source / OFS informe sur la transmission des totaux mensuels pour l'AVS et le CAF. Cliquez sur le bouton <b>Transmettre</b> pour procéder à la transmission des données. <b><i>Cette transmission doit être effectuée à la fréquence préconisée par l'institution AVS/AC ou CAF.</i></b>
Mutations	Le programme informe sous cet onglet si des mutations AVS, CAF ou LPP doivent être transmises.
Annuelles	Une fois par année, transmettez les annonces des salaires (en fin d'année) ou les salaires LPP (en début d'année avant de générer les premiers salaires) ou d'éventuelles rectifications de certificats.